

*Claude Léger*

## **Garanti ECF**

« La Cause aura son Ecole. D'où procédera l'AME, de la Cause freudienne maintenant. La passe produira l'AE nouveau – toujours nouveau de l'être pour le temps de témoigner dans l'Ecole, soit trois ans. »

Ceci est signé Jacques Lacan, en date du 23 octobre 1980.

La veille, le Directoire de la Cause freudienne publiait un rapport d'orientation dans lequel le Directeur, Claude Conté, notait : « il nous restera à articuler ce travail (celui des cartels) avec l'enseignement, tel qu'il va s'instaurer sous l'intitulé de l'Ecole de la Cause freudienne. » A quoi Charles Melman, membre du Conseil, ajoutait : « Fonctionneront les jurys de l'Ecole, qui pourront donner sa garantie aux membres de la Cause, ou bien les qualifier AE. Lacan précisera leur composition et leur fonctionnement. »

La Cause freudienne, issue de la dissolution de l'Ecole freudienne de Paris, n'eut pas le temps d'articuler ses cartels et son grand nombre avec l'Ecole qui devait s'en déduire. En effet, elle fut escamotée avant même d'avoir pu fonctionner. Du coup, l'Ecole fut créée en toute hâte comme base de repli contre le retour de « l'Hydre de l'EFP », compta ceux d'entre les Mille qui aimaient encore Lacan et mit à l'œuvre ses cartels.

Ainsi, la tentative de faire de l'Ecole le lieu de la garantie et de l'enseignement, de la passe et de la transmission, comme ensemble inclus dans un ensemble plus vaste dénommé « la Cause freudienne », reposant sur le tourbillon des cartels, ne put voir le jour. L'Ecole de la Cause freudienne devenait un bloc, et la contre-expérience de l'EFP, une contre-contre-expérience. Tout ce que la Cause comportait de mouvant et non hiérarchisé se transformait d'un coup en un appareil très centralisé dans lequel le Directoire assurait la plupart des responsabilités, y compris celle de l'enseignement sur lequel il avait un droit de regard. Notons que dans la Cause freudienne, l'enseignement devait être de la seule responsabilité de l'Ecole à venir, ainsi que les titres d'AE et d'AME.

La place de l'enseignement sera tout autre à l'ECF, fondée sur la multiplicité, l'absence de garantie : « Quiconque enseigne le fait à ses risques... » – on ne dit pas lesquels.

Les activités de la Commission de la garantie consisteront à nommer des AME et à assurer « un enseignement où ses décisions trouvent leur sens » (article 14). On évite d'utiliser le mot « critère ». En janvier 1982, sont mis en place « les enseignements de la Commission. Il appartiendra à chacun de ses membres d'apporter son témoignage sur toute question touchant à la pratique analytique. » Le programme en est alors arrêté. Les séances seront mensuelles et « prendront pour références les séminaires de J. Lacan contemporains de la *Proposition de 1967* » et en premier lieu l'« Acte analytique ».

La Commission fut composée à l'origine des Conseils et membres du Directoire ayant déjà le titre d'AME dans l'ex-EFP. Elle commença par nommer une première liste d'AME entérinée par Lacan et transmise aux Conseils le 14 septembre 1981. Un communiqué du Directoire en date du 16 septembre précisait que « pour quelques personnes, le Dr Lacan avait indiqué qu'il

---

<sup>1</sup> Citation de J.Lacan, in Scilicet 1, p.15

voulait les recevoir avant de se prononcer. » Celles-ci seront reçues par des membres de la Commission. « Les futures nominations se feront également en consultant les AME », c'est-à-dire, là encore, ceux de l'ex-EFP qui avaient rejoint l'ECF et auxquels Lacan se serait déjà adressé en juillet 1981 « afin de recevoir leurs propositions pour de nouvelles nominations... »

Il apparaît à l'évidence que la jeune ECF voulait se doter elle-même et dans les plus brefs délais, d'une garantie « pour l'extérieur » et d'un nombre suffisant d'AME pour pouvoir faire fonctionner la passe. C'est ainsi que l'annuaire de 1982 comprend 82 AME sur un total de 211 membres. La situation était sans doute assez proche de celle de 1964 où la question de la garantie devait avoir été cruciale à la création de l'EFP. On peut toutefois s'étonner de la hâte mise à nommer autant d'AME, alors que Lacan avait pris trois ans à partir de la fondation de l'EFP pour définir les titres à attribuer dans son Ecole.

J'en viens à l'enseignement. Michel Silvestre va en assurer la première année. Son argumentaire – « la garantie dans l'Ecole » (octobre 1982) – tente une définition de l'Ecole au nom de la garantie : on parle d'Ecole parce que l'institution psychanalytique « se soucie de la garantie des psychanalystes qui s'y regroupent. » Elle repose sur un tripode formé de l'enseignement, de la formation et de la reconnaissance de la pratique (le terme « nomination » n'est pas prononcé).

L'enseignement, c'est la mise en jeu pour les élèves (qui ne sont pas des disciples), des signifiants-maîtres et en premier lieu ceux de Freud et de Lacan. L'usage des signifiants usant leur signification, il va s'agir de lutter contre cette usure, condition de « la survie de la doctrine ».

La formation, c'est l'analyse personnelle plus le contrôle. Elle doit être dégagée d'un risque : celui que l'analyste en formation confonde les « quelques autres » dont il s'autorise après lui-même, avec son contrôleur et son propre analyste, ce qui aboutit à la « pente initiatique de la relation à deux ».

Reste la garantie de reconnaissance. Elle se fonde sur un présupposé : que l'élaboration doctrinale contraigne « les analystes qui s'en réclament à rectifier leur pratique – compte tenu, évidemment, que cette rectification est à leur charge... »

Enfin, sans le dire explicitement, Michel Silvestre va dégager deux modes de garantie autour de la question centrale du désir du psychanalyste : d'un côté, la passe comme « performance »; de l'autre, la garantie comme statuant d'une compétence, les deux étant intriquées. La compétence est forcément précaire, « non seulement d'un analysant à l'autre, mais au cours d'une même analyse. Qui peut prétendre à se maintenir à la hauteur constamment ? » C'est pourquoi la reconnaissance est une notion à dialectiser sans cesse.

L'enseignement de la Commission de la garantie va s'installer pour durer année après année. Il va devenir bientôt « séminaire » et ce jusqu'en 1988 où il se rangera alors au nombre des « soirées » de l'ECF (au même titre que les cartels, les AE, etc.)

Cet enseignement va répondre scrupuleusement à la mission qui lui a été confiée et balayer le champ de la pratique analytique. L'année 1984 traitera de l'articulation entre le cas, la cure et le contrôle ; l'année suivante : le transfert et le désir de savoir. En 1986 sera développée la question de « la psychanalyse en extension ». En 1987, retour sur les fondements de la garantie (autorisation, enseignement). En 1988, « l'acte et la responsabilité ». En 1989, « l'éthique et la formation des analystes », etc.

De nombreuses questions seront ouvertes et mises en chantier : l'interprétation (Colette Soler, 1984), le contre-transfert et le transfert négatif (Marc Strauss, 1985), le non-analyste (François Regnault, 1986), etc. Pourtant, à partir d'un certain moment, l'enseignement de la Commission va cesser de faire florès. Son auditoire va s'amenuiser et l'on verra les instances de l'ECF se plaindre de cette désaffection qui finira par s'étendre à la plupart des « soirées ».

Il est probable que cet enseignement ait subi les aléas de la première crise de l'ECF, celle de 1989. En effet, dès janvier 1988, Solal Rabinovitch, alors membre de la Commission et qui va devenir un des détonateurs de la crise, intervient pour traiter de l'articulation entre la passe et la garantie. On pourrait écrire l'histoire de l'ECF avec ces deux vecteurs, en nous souvenant que cette école avait choisi de les reprendre à son compte après la dissolution de l'EFP pour les réinventer. La garantie supposait qu'il y eut des psychanalystes ; d'où la vague de nominations d'AME du début, « chiffre ironique » s'il en fut. D'où aussi l'accent d'emblée porté sur le contrôle : il s'agissait que ces AME précoces ne se sentent pas exonérés de faire contrôler leurs cures, d'autant que c'était de là que sortiraient les futurs passeurs des futurs passants.

Il y a un paradoxe à ce que les AME en tant qu'AME désignent les passeurs, ces opérateurs de la passe ne sachant rien de celle-ci, sauf à y être passés eux-mêmes. Cette fonction de désignation, originale puisqu'absente du dispositif inventé par Lacan, devait permettre de tempérer l'assurance que donnait la garantie aux AME. En effet, la désignation des passeurs se faisait « sans l'appui d'aucun savoir établi, et avec le trouble d'une théorie à inventer » (Solal Rabinovitch).

La Commission de la garantie est restée, du début de l'ECF jusqu'à ce jour, une instance qui a échappé à toute régulation démocratique. Elle s'est renouvelée chaque année par cooptation et par choix du Conseil. Ainsi, après quatre ans de fonctionnement, elle était composée, pour moitié, d'AME désignés par le Conseil. A aucun moment il n'a été prévu qu'elle se réunisse en collège avec ses anciens membres pour faire le bilan de son action et tenter d'élaborer de nouvelles modalités de fonctionnement. Après le passage à l'ECF 2, il a été question d'inclure la garantie dans le grand chamboulement, mais rien n'est venu<sup>2</sup>. La seule nouveauté a consisté à nommer plus systématiquement celles et ceux qui avaient assuré des fonctions au Directoire et au Conseil !

Ainsi le *gradus* allait petit à petit rejoindre la hiérarchie. En ce sens, les « critères » seront de moins en moins obscurs et à l'évidence beaucoup moins « rusés » que ne l'avançait un F. Leguil dans une réponse à la CRT de 1996. Par contre, ils deviendront clairement politiques et la seule ruse consistera à laisser la Commission œuvrer dans l'ombre tout en promettant régulièrement des réformes. Convenons qu'il y a bien un casse-tête à vouloir soutenir la validité d'un titre sans pouvoir exposer les raisons pour lesquelles on l'accorde à celui qui ne l'a pas demandé.

Or, la garantie ne se conçoit que comme produit de l'Ecole. Du moins était-ce ainsi que la concevait Michel Silvestre, lorsqu'en mai 1982, il ouvrait l'enseignement de la Commission : « L'Ecole peut garantir la psychanalyse seulement à la mesure du savoir qu'elle a de ses raisons pour garantir tel de ses membres. » Ce savoir en passe nécessairement par l'exposition et donc par l'enseignement : « Il y a [...] un enseignement de la psychanalyse dont chacun est sujet, soit : qu'il y doit tribut. La garantie que dispense l'Ecole est le dividende de ce tribut. »

Pour Michel Silvestre, la question de la garantie passe par l'interaction entre le psychanalyste et l'Ecole, ainsi que par la dissymétrie entre les deux vecteurs. Le psychanalyste a deux raisons de venir à l'Ecole : « un, qu'il y fasse entendre sa passe ; deux, qu'il en reçoive une garantie. » On entre AE et on devient ensuite AME. L'entrée se fait donc par la passe – qui n'est pas pour autant une « passe à l'entrée » – et se couple avec la garantie selon un mode non hiérarchisé.

Cette dialectique sera reprise et amplifiée en novembre 1989 par Solal Rabinovitch, alors en charge de l'enseignement de la Commission sur le thème de « l'éthique et la formation des

---

<sup>2</sup> Aujourd'hui encore, dans sa « déclaration de l'Ecole Une », Miller laisse la question en suspens : « Ecole qui a ses AME [...] dont la nomination devra bientôt trouver une procédure mieux définie. »

analystes ». Il est frappant de constater que le couple entre passe et garantie est remis à l'ordre du jour au moment où va se déclencher la première crise de l'ECF à l'occasion du collège de la passe. Solal Rabinovitch s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Commission n'a pu nommer aucun AME durant un an, ce qui ne s'était jamais produit auparavant : « C'est qu'elle s'est trouvée prise, toutes limites franchies, dans cette conjonction de l'Idéal et de l'objet. L'écart Idéal-objet est à faire fonctionner autant dans l'Ecole que dans la cure. » Les nominations, en ne ressortissant ni aux idéaux de la personne ni à un idéal collectif, étaient la condition à ce que l'Ecole se distinguât du groupe.

C'est donc la définition même de l'Ecole qui se retrouvait alors mise en question et dont les conditions d'origine faisaient alors retour. « Pourtant, écrivait Solal Rabinovitch, l'éthique exige que l'Ecole soit dans une position d'agent, c'est-à-dire de cause du désir : causant qu'il y ait de l'analyste, du désir, du désir de l'analyste ; en somme que l'Ecole soit pour la psychanalyse et non l'inverse. » On voit se dessiner déjà nettement la fracture qui va aboutir au clivage entre ceux qui vont soutenir une telle position et ceux qui vont bientôt considérer qu'ils sont « prêts à tout pour la cause analytique ».

Solal Rabinovitch tente dans le travail auquel je fais référence, de faire apparaître la difficulté à définir des critères de nomination et le risque de conformité qui en découlerait en raison d'une « fondamentale insuffisance » dont l'auteur fait l'écho de l'« insuffisance de l'Autre ». Sans doute est-ce également l'écho des quelques formules auxquelles Lacan avait réduit ces « critères », formules qui sont rappelées par Danièle Silvestre en 1992, dans « Quelle garantie, hors la passe ? » Alors, pourquoi n'avoir pu nommer des AME pendant le mandat d'une année de la Commission ? Sans doute a-t-il dû y avoir une solution de continuité entre les AME du début, formés pour la plupart à l'EFP, et la « génération » d'après, celle des analysants d'analystes de l'ECF ; sans doute aussi la Commission a-t-elle considéré qu'il y avait des arguments pour ne pas nommer ceux qui, parmi les plus anciens membres de l'ECF n'avaient pas déjà été nommés (cf. la « Lettre ouverte aux conseillers de l'Ecole » de Patrick Valas en avril 1989). Allez savoir... c'est ce que j'essaie de faire.

La conférence institutionnelle de 1994, une fois la crise « réglée » et l'ECF 2 mise sur les rails, va reprendre les questions des critères de nomination. Pour Colette Soler, l'alternative entre critère et arbitraire est clairement un faux débat ; il convient de mettre là « où manque l'Autre de l'Autre, sinon la sagesse, au moins ce que Platon appelait l'*ortho-doxa* ». F. Leguil reprendra ce point en 1997 : « L'effacement des préjugés et l'humilité des opinions préalables sont requis tout autant, parce que le calcul des buts véritables de l'institution doit l'emporter sur les avis particuliers. » On voit le glissement opéré en trois ans, pour ne pas dire le renversement de position, puisque l'opinion est effacée au profit de l'anticipation des conséquences institutionnelles de la nomination pour le sujet, pour sa place dans le groupe, pour le groupe enfin. On notera en passant que le terme « groupe » s'est substitué à celui d'« Ecole ».

Le numéro 163 de *La lettre mensuelle* (novembre 1997) où figure le texte de F. Leguil, consacre un dossier à la question de la nomination des AME. On y voit égrener le chapelet des formules empruntées à Lacan sans pouvoir les dépasser. On trouve cependant à côté de cette rubrique un texte de F. Kaltenbeck qui n'est pas sans intérêt.

L'auteur relève que la *doxa* donne deux voies de réponses dogmatiques à la vraie question de la garantie : l'une qui viendrait du Discours de l'Analyste, sachant que celui-ci « tire sa garantie des actes fondateurs » de Freud et de Lacan ; l'autre qui viendrait de la Science, alors qu'une « mise en cause de l'analyse par les critères scientifiques est hors de propos. » C'est parce que Lacan ne s'est pas contenté de ces deux réponses qu'il a inventé la passe. Ici, c'est la

passé elle-même qui donne garantie à l'École ; c'est le défaut de savoir exposé dans la passe qui garantit que l'École relève bien du discours de l'analyste.

L'ECF a raté la garantie, sans doute parce que cette école était née d'un malentendu, qu'il s'agissait en fait d'un groupe organisé. Ce groupe tenta bien de se faire École, mais celle-ci fut rattrapée par son histoire : elle finit par redevenir le groupe qu'elle n'avait jamais cessé d'être. Il eut fallu, pour que l'ECF devînt une École de psychanalyse, que la question même de la garantie fût traitée au niveau des principes d'École et non pas du groupe. Il eut fallu pour ce faire que l'enseignement prodigué à l'ECF répondît à la définition qu'en avait donné Michel Silvestre en 1982 : « S'il faut un maître pour fonder une école, ce sont seulement les signifiants qu'il introduit qui pourront maintenir l'École. Toute la difficulté est donc que les élèves se lient à partir de ces signifiants et de la suite logique qu'ils constituent, plutôt qu'à partir de la personne même du maître. » Là encore, question de discours. Je laisse le lecteur apprécier ce qu'est devenu l'enseignement à l'ECF sous l'égide de « l'orientation lacanienne ».

Pour finir, je citerai l'analyse que faisait J.-A. Miller dans son « Esquisse des options fondamentales de l'ECF » en 1990, de la dissymétrie entre AE et AME : « Si cette innovation (le caractère transitoire du titre d'AE) a le mérite de parer chez les AE au phénomène dit 'de caste', elle a le défaut d'ôter à l'AME un contre-pouvoir institutionnel permanent, et de le conforter dans la suffisance de son savoir-faire... » Pour y parer, Miller envisageait – une fois de plus – le perfectionnement des « modalités des procédures de fonctionnement ». Que vit-on venir ? Pour la passe, une maladroite tentative de réforme de son secrétariat, visant à renforcer le contrôle du Conseil sur la procédure, avant une remise en cause de celle-ci dans son fondement même. Quant aux nominations d'AME, toujours ruse et prudence.

### *Clause de style*

J'ai délibérément laissé en souffrance la question du contrôle, serpent de mer qui sort périodiquement sous forme d'incitation à diversifier les contrôles et les contrôleurs. Je n'ai pas évoqué non plus ce qui n'a jamais été traité par la Commission de la garantie, à savoir la garantie professionnelle, l'analyse profane et le projet d'instance ordinale de S. Leclaire.

## **REFERENCES**

- 1) *La lettre mensuelle*, de l'École de la Cause Freudienne
- n° 13 octobre 1982, « La garantie dans l'École » (M. Silvestre)
- n° 27 février 1984, « Sur l'interprétation » (C. Soler)
- n° 35 janvier 1985, « Les 3 C » (M. Silvestre)
- n° 37 mars 1985, « Le cas contrôle la cure » (C. Soler)
- n° 83 novembre 1989, « Dossier sur la garantie » (M. Silvestre, J. Attié, S. Rabinovitch)
- n° 128 avril 1994, « L'AME analysant » (C. Soler)
- n° 130 juin 1994, Dossier sur la garantie et le contrôle (F. Leguil, J.R. Rabanel, A. Merlet, C. This, H. Wachsberger, L. Mahjoub-Trobas)
- n° 161 juillet-août 1997, « L'École : garantie et passé » (A. Zalozyc, F. Dassen)
- n° 163 novembre 1997, « Comment nomme-t-on un AME ? » (F. Leguil, A. Zalozyc, P. La Sagna, J. C. Razavet, F. Schreiber, S. Cottet) et « Garantie de recherche » (F. Kaltenbeck)

2) *Revue de l'Ecole de la Cause Freudienne*

n° 18 juin 1991, « Actes des XVIII<sup>e</sup> journées. Le concept d'Ecole, l'expérience de la passe et la transmission de la psychanalyse »

n° 20 février 1992, « La passe et la garantie dans l'Ecole » (texte de D. Silvestre)

3) Solal Rabinovitch, « Le fictif, l'éthique et l'épique dans l'articulation passe-garantie », janvier 1988, inédit.

4) Jean-Guy Godin, « Groupes d'analystes, École d'analyse », intervention au premier colloque de l'APEP (15-16 janvier 2000)